Communauté de communes
Terre de CAMARGUE
www.terredecamargue.fr

2018

Rapport annuel sur la gestion des déchets

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés

Rapport annuel 2018

sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés

établi conformément au décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Olivier Pénin
Vice-Président délégué à l'environnement et au développement durable

La Communauté de communes Terre de Camargue exerce la compétence collecte des déchets, c'est-à-dire toutes les étapes préalables au traitement par valorisation, tri ou élimination, missions confiées quant à elles au Syndicat Mixte Entre Pic et Etang.

Ce rapport annuel 2018 sur la gestion des déchets vous présente la synthèse des indicateurs techniques et financiers de l'exercice de la compétence collecte des déchets. Encore et toujours, il me paraît essentiel de garder à l'esprit l'objectif de ce document qui doit demeurer un outil d'information à l'attention des usagers du service et donc être complet et accessible. Il permet à chacun de constater l'évolution de l'exercice de la compétence et de confronter les résultats locaux aux tendances nationales et obligations réglementaires.

L'année 2018 a été marquée par la finalisation du déploiement des nouvelles colonnes de tri. Plus esthétiques, techniquement à la pointe, elles ont achevé le remplacement et ont permis une poursuite de la densification du parc vieillissant et obsolète. Ces équipements, complétés par la mise en place de sondes de télérelève, permettant de connaitre en temps réel le niveau d'utilisation des colonnes, permet d'améliorer la collecte des gisements disponibles. Sur ce point, les engagements ont été tenus. Ce projet se poursuivra en 2019 avec la densification du parc afin d'améliorer le service de proximité et avec l'extension des consignes de tri de façon à simplifier le geste de tri. Une programmation financière a été engagée afin de permettre le remplacement des bennes vieillissantes en déchèterie, l'acquisition d'une remorque et des équipements de filets sur les bennes. Enfin, les indicateurs de fonctionnement du service sont positifs et ont permis de réduire les tonnages dirigés vers l'incinération, d'augmenter le taux de recyclage et maintenir/réduire le taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères, tout en engageant des investissements importants.

Sommaire

1 Les faits marquants 2018 4

2 Les indicateurs techniques 6

La collecte des déchets ménagers et assimilés 8

Les performances de tri sélectif 10

Les déchets des professionnels 11

La collecte en déchèteries 12

Les modes de traitement des déchets collectés en déchèteries 13

« Zoom sur » : La sécurisation des déchets générateurs de recettes 14

La plate-forme de compostage 15

Le quai de transfert 15

3 Le traitement 16

4 Les modalités d'exploitation du service 20

Des femmes et des hommes au service d'un territoire 21

Un équilibre entre régie et prestations de service 21

Les actions de prévention et de sensibilisation 22

5 Les indicateurs financiers 25

Principales prestations rémunérées annuellement 26

6 Les indicateurs de suivi 29

CHIFFRES CLÉS 2018

.

Collecte de déchets ménagers (ordures ménagères, tri sélectif, encombrants et déchèteries) :
24 302 tonnes
soient 570 kg / habitant.

Déchets recyclables (emballages, verre et papier) :
43.3 kg / habitant

Verre ménager :
22.2 kg / habitant

Erreurs de tri :
1,96 kg / habitant

Collecte d'encombrants en porte à porte :
5.9 kg / habitant

Collecte en déchèterie :
241.7 kg / habitant

1 Les faits marquants 2018

Densification du (nouveau) parc de point tri

Pour améliorer la collecte des déchets en apport volontaire, Terre de Camargue a choisi de renouveler intégralement son parc de colonnes de tri au cours de l'année 2018. Ainsi, les 316 colonnes réparties sur tout le territoire ont été changés en 2 semaines complétées à hauteur de 429 colonnes en 2018.

Ce nouveau parc de colonnes a été fortement densifié en 2018. Il présente de nombreux avantages :

- Plus esthétiques, ces colonnes sont décorées avec des visuels du territoire de Terre de Camargue s'intégrant ainsi parfaitement dans nos rues
- Plus performantes, elles offrent un volume maximal pouvant aller jusqu'à 3750 litres contre 3000 litres auparavant. Les conteneurs pour la collecte du verre sont également isolés acoustiquement afin de limiter les nuisances sonores
- Plus accessibles, leur hauteur réduite permet à un enfant d'accéder aux orifices d'introduction des déchets
- Plus modulables, la gamme comprend 6 volumes de colonnes différents permettant de s'adapter aux différentes contraintes du territoire
- Plus économiques, grâce à un nouveau système de préhension la collecte est rapide permettant ainsi une augmentation du nombre de colonnes vidangées à chaque tournée.

Le numéro vert : un seul numéro pour toutes vos demandes

Désormais le service environnement répond à toutes les demandes sur un numéro unique : le numéro vert gratuit.

Demande de rendez vous pour la collecte des encombrants en porte à porte, demande de composteur ou de lombri-composteur, demande de bac (mise en place, renouvellement ou réparation) ou demande d'information : vos demandes sont centralisées sur une plateforme unique.

0 800 004 227 Service & appel gratuits

Nouveau marché de collecte

Le marché de collecte en porte à porte est, avec l'incinération, le principal poste de dépenses du service Environnement. Du fait du caractère saisonnier du territoire, l'organisation des collectes est particulièrement complexe. En 2018, le nouveau contrat, réfléchi très en amont a induit une modification des pratiques. Ce nouveau marché permet la réalisation d'économies sur le poste collecte et permet l'amélioration du suivi des prestations par suivi GPS. C'est une nouvelle organisation du ramassage des ordures ménagères, tri sélectif, encombrants avec des véhicules au GNV plus respectueux de l'environnement et aux couleurs du territoire.

Amélioration des déchèteries

La Communauté de Communes Terre de Camargue s'est engagée pour améliorer les déchèteries. L'installation de dispositifs antichute avait été installé en 2017 à Aigues Mortes. De plus, afin de proposer aux usagers la solution la plus ergonomique possible, les trois déchèterie du territoire ont bénéficié de l'installation de garde-corps avec bavettes articulées. Enfin, l'outil de compaction des déchets est renouvelé en 2018 afin d'optimiser les transferts de bennes vers les différents exutoires. L'installation de guides berce permet d'améliorer la longévité des bennes dont le renouvellement est validé en 2018.

En vacances aussi, je trie !

L'année 2018 a été marquée par le déploiement du dispositif « En vacances aussi, je trie ! » auprès de nouveaux opérateurs touristiques qui souhaitent améliorer la qualité de service rendu auprès de leur clientèle en améliorant la visibilité et les moyens de pré-collecte des déchets recyclables dans leur résidence. Cette opération répond à une demande croissante des vacanciers qui souhaitent pouvoir poursuivre le geste de tri y compris en vacance, pour autant que l'équipement du site le leur permette : équipement de colonnes de tri, visuels de tri au sein des logements et mise en place de contenants de pré-collecte facilitant le geste depuis le logement : En vacances, nous aussi on trie !

CHIFFRES CLÉS

3 communes

42 632 équivalents habitants

24 302 tonnes de déchets ménagers et assimilés collectées (tonnage stabilisé)

628 tonnes de verre et cartons professionnels collectées

+25,1% de déchets recyclables collectés et triés

+5,5% de déchets collectés en déchèteries

96,8% des déchets valorisés

2 Les indicateurs techniques

La gestion des déchets ménagers se décompose en deux grandes étapes : la collecte et le traitement. La Communauté de communes Terre de Camargue assure la compétence collecte : elle fait assurer le ramassage par des entreprises spécialisées et exploite en régie un réseau de déchèteries.

Le traitement regroupe toutes les étapes d'élimination et valorisation des déchets : incinération, recyclage, … Compte tenu des coûts de mise en place et d'exploitation des filières de traitement, plusieurs territoires doivent se regrouper afin de garantir des tonnages suffisants et financer ces filières. La Communauté de communes Terre de Camargue a donc confié la compétence traitement au Syndicat Mixte Entre Pic et Etang (SMEPE).

Le territoire desservi

3 communes

***Superficie :* 213 km²**

Population permanente : 20 482
Population touristique : 124 260

42 632 habitants
(population pondérée)

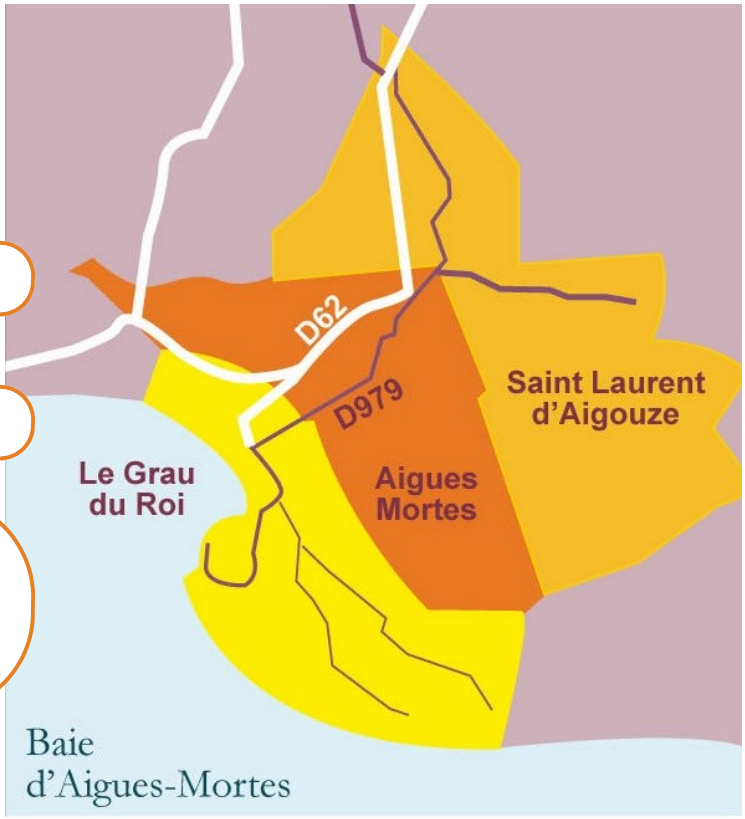

TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TERRE DE CAMARGUE ET CHIFFRES CLÉS

Les objectifs de gestion des déchets

La loi de transition énergétique, codifié sous l'article L.541-1 du code de l'environnement prévoit notamment les dispositions suivantes :

- Réduction de 10 % des déchets ménagers et assimilés produits par habitant en 2020 par rapport à 2010.
- Augmentation de 55% en 2020 et 65% en 2025 des tonnages de déchets non dangereux non inertes faisant l'objet d'une valorisation matière.
- Réduction de 30% des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage en 2020 par rapport à 2010 et de 50% en 2025.
- Développement du tri à la source des déchets organiques jusqu'à sa généralisation pour tous les producteurs de déchets avant 2025.
- Extension progressive des consignes de tri à l'ensemble des emballages plastique avant 2022.
- Valorisation matière de 70% des déchets du secteur du bâtiment et des travaux publics en 2020.

La collecte des déchets ménagers et assimilés

Un service complet adapté à la saisonnalité

Le service de collecte des déchets doit nécessairement s'adapter aux spécificités du territoire communautaire qui connaît une forte affluence touristique de mai à septembre. Ainsi, la fréquence de prise en charge des déchets augmente dès le mois de mai et ce jusqu'à fin septembre sur les zones de forte affluence.

Les différents types de collecte

• En porte à porte

- La collecte des ordures ménagères est réalisée, exclusivement en porte à porte, de **une à 7 fois par semaine** en fonction de la densité de l'habitat, des activités et de la saisonnalité.
- Les collectes ont lieu **le matin à partir de 4 h** sur la majorité du territoire et de l'année. Le ramassage des ordures ménagères de certains secteurs est effectué le soir à partir de 20 h en saison estivale afin d'optimiser les moyens techniques et humains.
- La collecte sélective des emballages ménagers est effectuée **une fois par semaine**.

Terre de Camargue offre également un service spécifique de collecte sélective à l'attention des usagers professionnels.

• En apport volontaire

- La collecte s'effectue en apport volontaire, via les colonnes aériennes ou enterrées.
- Les déchets recyclables (emballages ménagers, papier et verre) sont collectés au moyen de 159 points tri, dont 20 enterrés.
- La plupart des points tri est constitué d'une colonne pour chacun des 3 flux collectés.
- Cela représente, en moyenne, un point tri pour 268 habitants après densification
- En 2018, des premières colonnes d'ordures ménagères ont été mises en fonctionnement. Après une période de test, un déploiement complémentaire est envisagé.

Une collecte des encombrants sur inscription uniquement

N° Vert 0 800 004 227
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Dans un contexte de responsabilisation des usagers et d'augmentation continue des coûts de prise en charge des déchets, certaines organisations ne sont plus viables. A partir de 2010, la collecte des encombrants est donc devenue mensuelle et sur appel téléphonique uniquement. Les ramassages systématiques dans toutes les rues des communes et selon certains jours de la semaine appartiennent désormais au passé. L'inscription permet de déterminer le circuit optimal des véhicules de collecte (encombrants, métaux et électroménager) et d'éviter de les faire passer sur des secteurs sans besoin. Lors de l'appel téléphonique, l'opérateur indique en outre le jour de ramassage, évitant ainsi les dépôts inesthétiques et illégaux.

La collecte des textiles

Un service de collecte des textiles en apport volontaire est présent sur l'ensemble du territoire communautaire. Les 12 points de collecte spécifique sont positionnés en déchèteries et sur le domaine public (une extension du nombre de point de collecte est prévue dans le courant de 2019) et ont permis de détourner de l'incinération **62,2 t de textiles** et articles de maroquinerie en 2018. Un nouveau partenariat de qualité a démarré en juin 2018 avec Le Relais qui a renouveler le parc de borne et assure la collecte au moins un fois par semaine, ce qui a permis un net accroissement par rapport à 2017 (+23%). Les textiles collectés sont triés puis orientés vers la friperie, l'essuyage industriel et la valorisation matière (fabrication d'isolants et moquettes).

Evolution des quantités collectées

Evolution des tonnages de déchets ménagers et assimilés

COLLECTE (en tonnes)	**2016**	**2017**	**2018**	**Evolution 2017-2018**
Population de référence	41 450	42 910	**42 632**	-0,6%
Ordures ménagères résiduelles	12 437	12 508	**12 225**	-2,3%
Emballages	442	442	**552**	25,1%
Papier	331	333	**345**	3,5%
Verre	816	811	**947**	16,9%
Encombrants totaux	460	457	**250**	-45,3%
Sous-total	14 486	14 550	**14 319**	-1,6%
Déchèteries	9 541	9 771	**9 983**	2,2%
Total	**24 027**	**24 321**	**24 302**	**-0,1%**

- La production totale de déchets ménagers et assimilés est stable.
- Le volume de déchets recyclables a très largement augmenté en 2018 : +25 %
- Le volume d'encombrants en PAP est largement réduit au profit des apports en déchetterie

Evolution de la production de déchets ménagers et assimilés par an et par habitant (en kg / hab. par an)

COLLECTE (en kg / hab)	**2016**	**2017**	**2018**	**Evolution 2017-2018**	**Evolution 2010—2017**
Population de référence	41 450	42 910	**42 632**	-0,6%	10,4%
Ordures ménagères résiduelles	300,04	291,5	**286,8**	-1,6%	-14,6%
Emballages	10,66	10,29	**13,0**	25,9%	33,6%
Papier	7,98	7,76	**8,1**	4,2%	-27,6%
Verre	19,69	18,89	**22,2**	17,6%	9,1%
Encombrants totaux	11,1	10,64	**5,9**	-45,0%	-75,4%
Sous-total	349,47	339,08	***335,9***	-0,9%	-16,2%
Déchèteries	230,19	227,71	**241,8**	6,2%	16,9%
Total	**579,66**	**566,78**	**570,0**	**0,6%**	**-6,2%**

- Le ratio de production d'ordures ménagères poursuit sa diminution sous le seuil des 300 kg / habitant / an.
- Le tonnage collecté en déchèteries augmente légèrement avec près de 10 000 tonnes, soit un ratio de collecte de 241 kg / habitant / an.

Evolution de la production de déchets ménagers et assimilés par an et par habitant entre 2010 et 2018 (en kg / hab.)

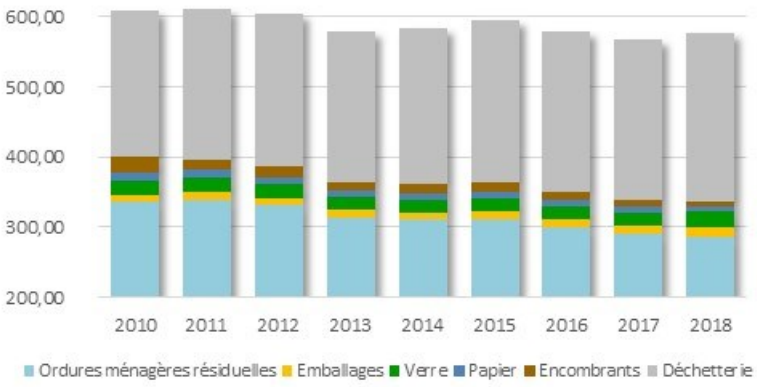

- La production de déchets se stabilise.

Les performances de tri sélectif

En 2018, une explosion des volumes de déchets recyclables avec 1844 tonnes collectées (hors carton collecté en déchèteries) et orientées vers le centre de tri d'une part et la verrerie d'autre part.

Des performances de collecte sélective très largement accrues

Les performances de tri sélectif se mesurent d'une part par rapport aux tonnages collectés mais aussi par la part d'erreurs de tri commises au regard des quantités collectées.

La progression des quantités de déchets recyclables collectées, initiée en 2014, a été très largement augmenté en 2018 avec + 25% tous flux confondus, suite à la communication et la mise en place et densification du nouveau parc de colonnes.

Suite au constat de la progression de la part d'erreurs de tri ces dernières années, un renfort de communication a été poursuivi en 2018. Les résultats se sont fait immédiatement ressentir avec un taux de refus retombé à 15,1% (contre 18,6% en 2016).

38% Cartonnettes et cartons

45% Flacons et bouteilles plastiques

13% Boîtes et cannettes

5% Briques alimentaires

PART RELATIVE DES DIFFÉRENTS MATÉRIAUX RECYCLABLES COLLECTÉS DANS LE FLUX EMBALLAGES (en poids)

COLLECTE (en tonnes)	2017	2018	Evolution 2017-2018
Emballages (PàP)	273	304	11,6%
Emballages (AV)	169	248	46,9%
Verre	811	947	16,9%
Papier	333	345	3,5%
Total collecté	**1 585**	**1844**	**16,3%**
Total recyclé	1 521	1 761	15,8%
Refus de collecte	64	84	30,5%

ZOOM SUR Le renouvellement et l'extension de colonnes : une nette progression des volumes !

Depuis 2013, un important travail a été mené sur le parc de colonnes de collecte en apport volontaire : identification, recensement, localisation, état, … Les conclusions ont montré que le matériel était en mauvais état, de technologie ancienne et que tout les habitants ne disposaient pas d'un service. En 2017 et en 2018 le parc a été renouvelé et densifié en complétant la dotation de façon à ce que chacun puisse trouver un point de collecte à moins de 300 m de son lieu de vie.

Le matériel a été sélectionné en répondant à de nombreuses contraintes tant esthétiques, que des points de vue du recyclage des colonnes en fin de vie, des techniques de collecte, de l'implantation sur des secteurs contraints, …

Ainsi, avec le concours du nouveau prestataire de collecte, les 316 colonnes du parc ont été changées en 2 017 en atteignant au total 159 points de collecte avec 429 colonnes.

29% de colonnes supplémentaires
Emballages : 1 colonne pour 292 hab.
Verre : 1 colonnes pour 276 hab.

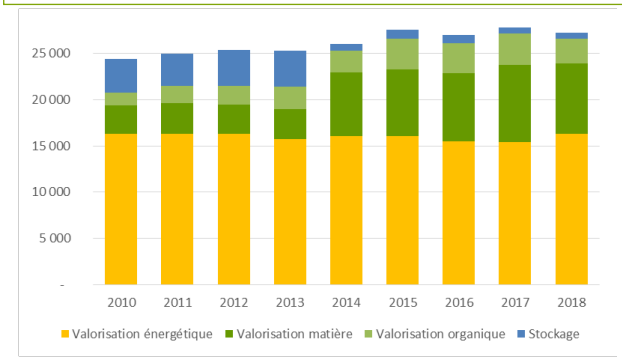

EVOLUTION DU RATIO DE COLLECTE DES DÉCHETS RECYCLABLES (en kg / habitant)

Ratios nationaux (en kg / hab /an) : Emballages : 25,3 / Verre : 40,1 / Papier : 24,9

Les déchets des professionnels

La prise en charge des déchets ménagers assimilés

Les déchets ménagers assimilés produits par les professionnels sont aujourd'hui collectés dans le cadre du service public, moyennant le paiement du service rendu. Tous les usagers non ménagers sont concernés par ce dispositif, aujourd'hui sans limitation quantitative.

Un service de collecte spécifique

Les usagers professionnels bénéficient de collectes adaptées aux flux de déchets produits : verre et carton. Cette démarche permet de séparer les déchets recyclables des ordures ménagères. Ce flux est en forte augmentation.

Organisées selon un planning annuel répondant à la saisonnalité, ces collectes sont réalisées sur les zones de production dense des 3 communes du territoire.

Le verre est collecté au moyen de bacs individuels fournis par la Communauté de communes aux professionnels de bouche. Le carton est quant à lui collecté en vrac. Une fois ramassés, le verre et le carton sont regroupés en déchèteries puis transportés en régie par Terre de Camargue vers les centres de tri.

Le service en déchèteries

Le réseau de déchèteries est accessible aux usagers non ménagers sous réserve de leur inscription préalable et moyennant une participation financière aux coûts de prise en charge des déchets.

Au 31 décembre 2018, 565 usagers non ménagers possédaient un compte en déchèterie. Parmi eux, 158 ont utilisé le service. Au total, 1 925 mètres cubes de déchets ont été déposés au sein des installations de la Communauté de communes Terre de Camargue et 1 869 sont soumis à facturation (97%).

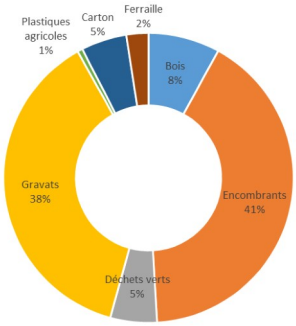

RÉPARTITION DES TYPES DE DÉCHETS PROFESSIONNELS COLLECTÉS EN DÉCHÈTERIES EN 2018 (en volume)

308 t **320 t**

628 t collectées en 2018

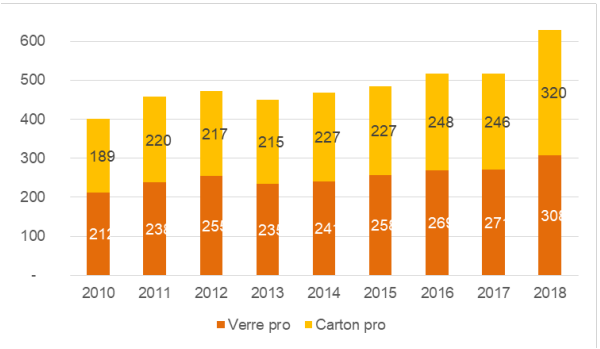

EVOLUTION DE LA QUANTITÉ DE VERRE ET CARTON PROFESSIONNELS COLLECTÉE (en

La plate-forme de compostage : une réponse locale à une production locale

La plate-forme de compostage intercommunale de l'Espiguette (Le Grau du Roi) a ouvert ses portes en avril 2011. Ce choix a notamment été guidé par le besoin exprimé par les professionnels du secteur des espaces verts qui ne trouvaient pas de réponse adaptée à la prise en charge des grandes quantités de végétaux qu'ils produisent. Au 31 décembre 2018, sur les 127 usagers en compte, 40% ont utilisé le service au cours de l'année. Près de 1 312 tonnes de végétaux ont ainsi été traitées et transformées en compost.

1 008 tonnes facturées en 2018

La collecte en déchèteries

Le réseau de déchèteries de la Communauté de communes Terre de Camargue compte 5 installations.

Il permet aux usagers du territoire de déposer les déchets non pris en charge par la collecte en bacs, en raison de leur nature ou de leur volume.

5 déchèteries
au service de tous les usagers

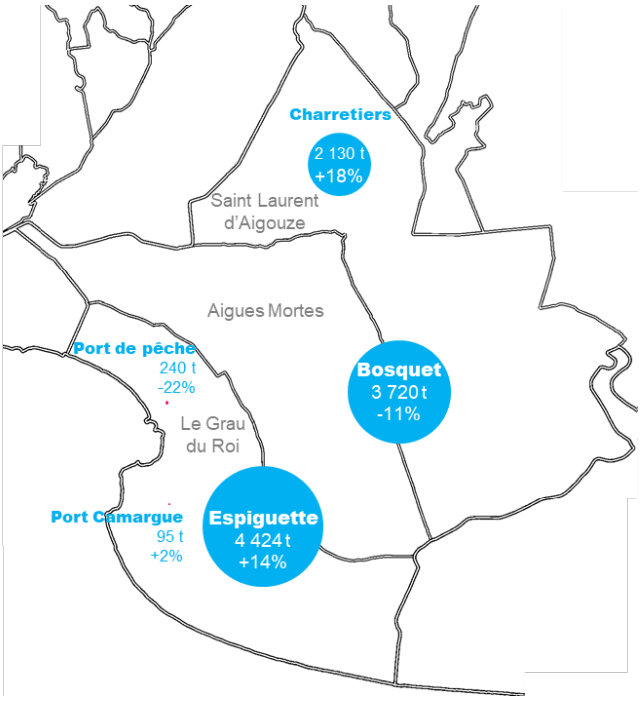

LOCALISATION, TONNAGES COLLECTÉS EN 2018 ET ÉVOLUTION PAR RAPPORT À 2017 CHACUNE DES DÉCHÈTERIES

Les déchèteries et Points Propres

BOSQUET—AIGUES-MORTES :
Lun - vend : 8h30—12h / 14h—17h30
Sam : 8h30—12h

ESPIGUETTE—LE GRAU DU ROI :
Lun - sam : 8h30—12h / 14h—17h30

CHARRETIERS—ST LAURENT D'AIGOUZE :
Lun - vend : 8h30—12h / 14h—17h30
Sam : 8h30—12h

PORT CAMARGUE — LE GRAU DU ROI :
Mar - sam : 8h00—12h / 14h—17h

PORT DE PÊCHE — LE GRAU DU ROI :
Lun - vend : 9h—12h / 14h—18h
Sam : 8h30—12h

Bien trier : une priorité

Le tri des déchets permet leur orientation vers les filières de traitement adéquates. Cette démarche permet la maîtrise des dépenses et la préservation des ressources naturelles en favorisant les filières de recyclage au détriment de l'élimination. Le rôle des agents d'accueil de déchèterie est essentiel dans l'information et l'accompagnement. Le comportement des usagers est aussi primordial : ôter tous les déchets non compostables des végétaux ou orienter les textiles dans les bornes prévues à cet effet et non dans les bennes à encombrants sont autant de gestes écoresponsables et économiques.

Sécuriser : une nécessité

La Communauté de communes Terre de Camargue est intégrée dans le plan départemental de rénovation des déchèteries initié par le Conseil Départemental du Gard et l'ADEME. La sécurisation des déchèteries en est un axe primordial non seulement pour la protection des usagers mais aussi pour celle du personnel : les chutes restent la cause principale d'accident sur ces installations. Ainsi, dès l'été 2014, les garde-corps protégeant l'accès aux bennes ont été fermés. Un portail coulissant a été aménagé en 2015 et des tablettes pivotantes ont été installées en 2017 face à chacune des bennes sur les autres installations. A ce jour, toutes les déchèteries de Terre de Camargue offrent donc une protection contre le risque de chute.

Le tri en déchèteries progresse

Terre de Camargue poursuit son action en faveur de l'orientation des déchets vers les filières adéquates en privilégiant le recyclage matière.

DECHETERIES	2010	2017	2018	Evolution 2017—2018
Bois	813	869	904	4%
Métaux	361	371	426	14,6%
Carton (yc collecte carton des pro)	126	411	532	29,3%
Gravats recyclables	-	3 891	3 534	-9,2%
Gravats non recyclables	3 299	185	174	-5,7%
Mobilier	-	556	715	28,6%
Encombrants	1794	1 944	2 129	9,5%
Polystyrène	-	1	2	58,6%
Déchets ultimes	-	120	134	12,1%
Végétaux	1 380	1 272	1 324	8,3%
Filets de pêche	45	16	27	71,4%
Déchets agricoles recyclables	-	11	-	-100%
Pneumatiques usagés	-	6	8	31,4%
Batteries	2	1	-	-100%
Piles	1	1,1	1,4	33,3%
DEEE	90	288	313	8,5%
Déchets dangereux des ménages	74	74	84	13%
Total	**6 546**	**10 017**	**10 306**	**2,9%**

L'année 2016 a été marquée par la mise en place d'une séparation des déchets contenant du plâtre des déchets incinérables, désormais évacués en stockage dans l'attente de l'émergence d'une solution locale durable qui devrait intervenir dans le courant de l'année 2019.
La mise en place du tri du mobilier sur les déchèteries de Saint Laurent d'Aigouze et Le Grau du Roi a également débuté en 2016 et s'est poursuivi en 2017 sur la déchèterie d'Aigues Mortes.

En 2017, c'est au tour du polystyrène de faire l'objet d'une gestion séparative sur toutes les déchèteries. Une réflexion avec les différents acteurs doit toutefois compléter le dispositif afin d'intégrer le polystyrène issu du port de pêche dans le dispositif.

La totalité des cartons collectés en déchèterie est prise en compte dans le tableau ci-contre.

Une fréquentation en légère baisse

En 2018, les déchèteries et Points Propres de la Communauté de communes Terre de Camargue ont accueilli environ 67 700 usagers, particuliers et professionnels. Ces derniers totalisent 13,2% des visites. La fréquentation semble en légère baisse en 2018, après un pic observé en 2015.

Evolution de la fréquentation en déchèteries

La valorisation : principal mode de traitement des déchets collectés en déchèteries

En 2018, le principal mode de traitement des déchets collectés en déchèteries est la valorisation (96,6%). La valorisation matière représente environ 62% des tonnages et reste le mode de traitement le plus utilisé. L'élimination, par enfouissement en carrière ou en installation spécialisée, concerne 335 tonnes, soit 3% des tonnages (en recul de 37% par rapport à 2016).

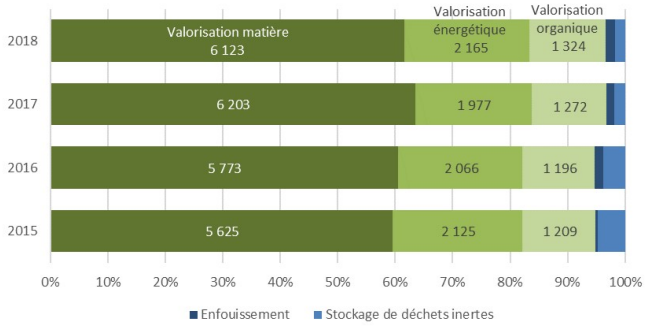

Modes de traitement des déchets collectés en déchèteries

ZOOM SUR

La mise en place d'un système de bâchage pour bennes amovibles

Courant 2018, Terre de Camargue a équipé ses deux véhicules poids lourds d'un système de bâchage pour bennes amovibles de déchèteries.

Le système de bâchage semi-automatique permet la mise en place d'un filet de protection sur tous les types de bennes issues des déchèteries et transportées par Terre de Camargue vers les différents exutoires. Le système permet de couvrir tous les chargements, volumineux ou non, sans aucun contact avec les déchets. Celui-ci est actionné verticalement au moyen d'une potence télescopique afin de s'adapter aux différentes hauteurs de bennes. Le filet est ensuite déroulé au dessus du caisson grâce à un moteur électrique piloté par une télécommande.

Cet équipement permet à Terre de Camargue de :

- satisfaire à l'obligation de couvrir les bennes transportant des déchets en vrac afin d'éviter les envols sur la route
- assurer la sécurité du personnel en prévenant tous risques de chutes de hauteur lors de la mise en place du filet

Coût : 18 960 € pour l'achat et l'installation des deux systèmes de bâchage

L'optimisation du transport en déchèteries

Terre de Camargue travaille depuis de nombreuses années à l'optimisation du transport des bennes de déchèteries. Bien que les filières de traitement ne sont pas très éloignées, le nombre de déchèteries (5), les surcharges saisonnières d'apports mais aussi la limitation de l'impact du transport nécessitent une réflexion approfondie.

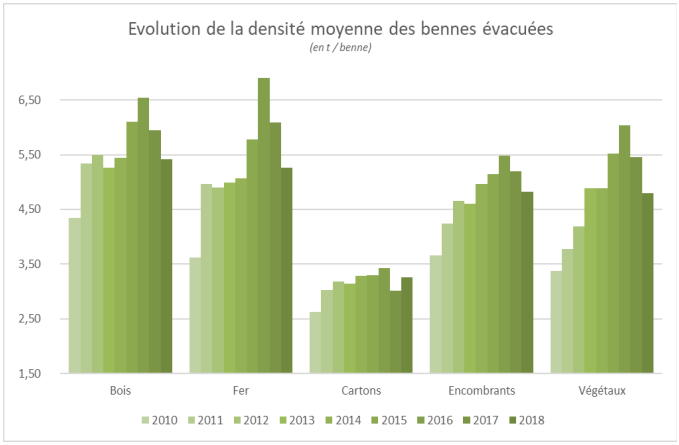

POIDS MOYEN DES BENNES DE DÉCHÈTERIES TRANSPORTÉES (en tonne / benne)

La compaction des bennes

Terre de Camargue utilise depuis de nombreuses années un compacteur mobile. Monté sur l'un des camions 26T de la régie déchèteries, la compaction de toutes les bennes de déchèteries est effectuée plusieurs fois tous les jours.

En 2016, une attention particulière a été portée à la qualité de la compaction ce qui a permis d'accroître significativement le poids moyens des bennes transportées.

Augmenter la charge des camions

L'acquérir une remorque pour des camions permettra d'augmenter de près de 70% la charge des véhicules et de limiter ainsi les trajets

La plate-forme de compostage

Au printemps 2011, la Communauté de communes Terre de Camargue a choisi de rouvrir la plate-forme de compostage de l'Espiguette. Initialement conçue pour traiter les sous-produits de la station d'épuration attenante, elle ne traite plus que le compostage des végétaux seuls, ce qui a permis d'offrir une nouvelle vie à cet équipement et permet de répondre à une forte demande de solution de traitement locale.

La mise en place d'un arrosage à base d'eau non potable et une meilleure gestion de la qualité des végétaux entrants a permis d'atteindre les objectifs avec la production d'un compost de qualité.

Ouverte aux dépôts des usagers professionnels, elle traite en outre une partie des végétaux collectés en déchèteries. Les baisses enregistrés correspondent à l'arrêt de certains apporteurs en 2018.

Au-delà de cet ouvrage, une plateforme de broyage permet également de valoriser 677 tonnes de déchets verts qui sont valorisées en broyat à la ferme.

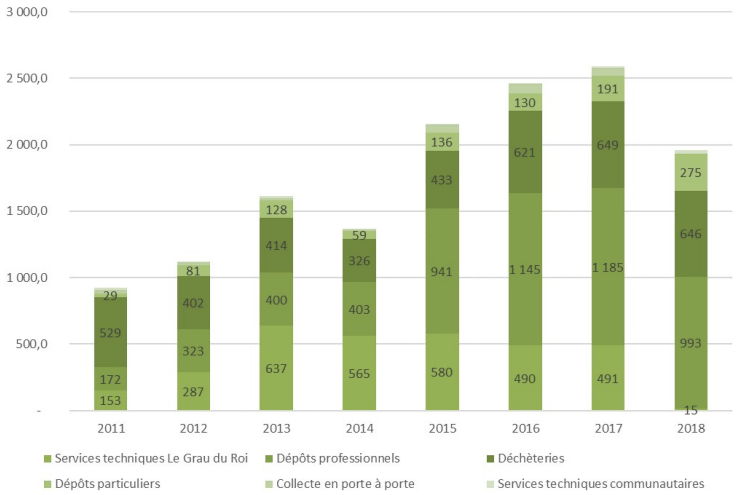

Evolution du tonnage de déchets végétaux traité sur la plate forme de compostage de l'Espiguette

Le quai de transfert

Un quai de transfert est une installation permettant d'optimiser le transport de déchets vers les installations de traitement.

Situé au sein du pôle environnemental de l'Espiguette, regroupant la déchèterie, la plate-forme de compostage et la station d'épuration, il regroupe les déchets de nettoiement de l'espace public de la ville de Le Grau du Roi : poubelles de plage et de ville, déchets de marché et résidus de balayage.

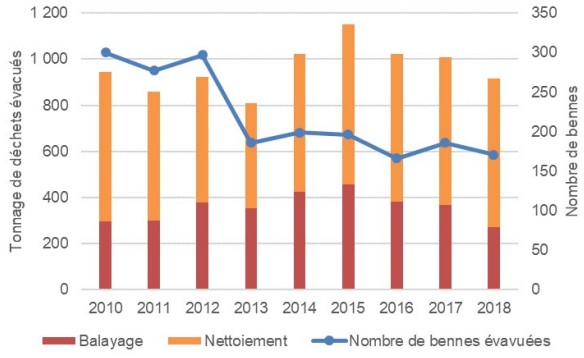

Evolution du tonnage en transit sur le quai de transfert et du nombre de bennes évacuées

Les tonnages de déchets en transit sur le quai de transfert sont en légère baisse en 2018 par rapport à 2017.

Par ailleurs, l'optimisation du fonctionnement de l'installation, par la compaction des bennes, opérée dès 2013, continue d'être menée, permettant de réduire de manière très significative le nombre d'évacuations de bennes, générant ainsi des économies substantielles. La densité moyenne des bennes de nettoiement reste autour de 5 t / benne.

INFORMATIONS CLÉS

Compétence traitement assurée par le Syndicat Mixte Entre Pic Etang (SMEPE)

Participation 2018 aux frais de fonctionnement du SMEPE : 55 376 €

15 329 tonnes de déchets incinérées en 2018

8 586 tonnes de déchets recyclables triées

605 tonnes de déchets stockées

3 Le traitement

La Communauté de communes Terre de Camargue exerce la compétence collecte des déchets, la compétence traitement, elle, a été transférée au Syndicat Mixte Entre Pic et Etang (SMEPE). Le traitement comprend toutes les opérations de valorisation matière, la valorisation énergétique et l'élimination en installation de stockage des déchets.

Le SMEPE compte 9 groupements de communes, soit 88 communes et environ 190 000 habitants permanents. Avec le tourisme estival, localisé principalement sur le littoral, la population atteint l'équivalent de 388 000 habitants. Le périmètre du SMEPE s'étend sur les secteurs Est de l'Hérault et Ouest du Gard.

Le SMEPE est chargé d'organiser et de contractualiser avec les différentes filières de traitement des déchets, pour le compte et selon les contraintes des groupements membres.

Les filières de traitement

Les déchets produits sur le territoire de la Communauté de communes Terre de Camargue suivent très majoritairement les filières de valorisation, qu'elles soient :

- Energétique (incinération avec récupération d'énergie) ;
- Matière (recyclage des matériaux) ;
- Ou organique (compostage).

Au total, seuls 2,2% des tonnages de déchets produits font l'objet d'un stockage, faute d'autre solution de traitement.

38% des déchets recyclés

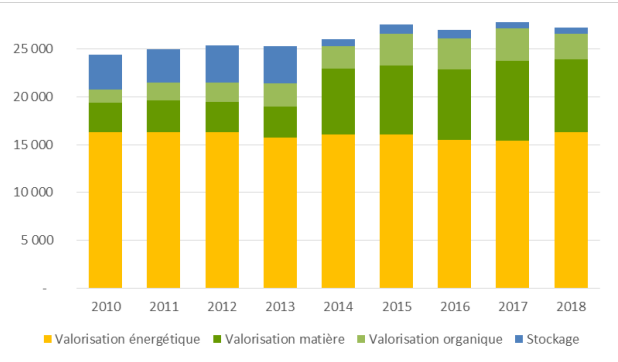

ÉVOLUTION DES TYPES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Valorisation des déchets en 2018

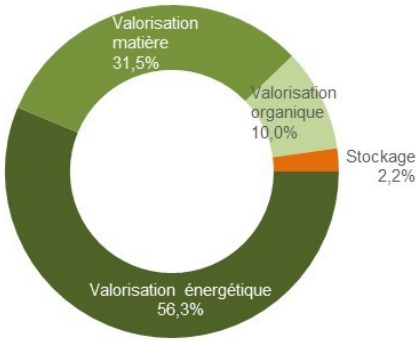

RÉPARTITION DES TYPES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS PRODUITS (en tonne)

Si l'incinération reste la filière de traitement majoritaire empruntée par les déchets produits sur le territoire communautaire, la valorisation, notamment matière prend de l'importance à compter de 2014. Ceci résulte du changement de mode de traitement des gravats et notamment la différenciation des gravats recyclables de ceux qui ne le sont pas.

26 628 tonnes valorisées en 2018

Terre de Camargue, via son syndicat de traitement, applique le principe de proximité des filières de traitement des déchets.

Ainsi, 500 t sur les 27 233 traitées, sont regroupées sur le département du Gard mais ensuite évacuées vers des filières hors périmètre du Plan Départemental de Gestion des Déchets Non Dangereux. Cette organisation résulte d'une part de l'application de la réglementation liée aux marchés publics et d'autre part des particularités des déchets à traiter.

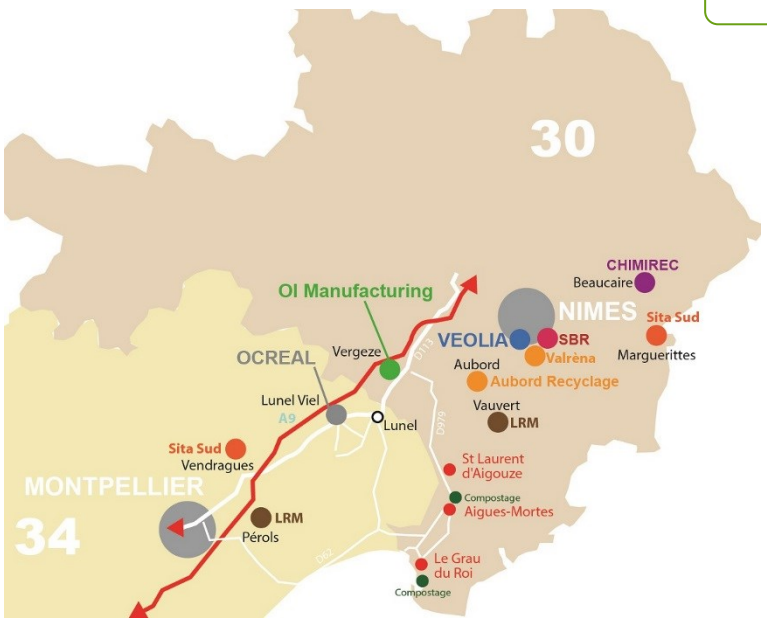

LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE DES SITES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Les filières de traitement

DÉCHETS DE DÉCHÈTERIE

VÉGÉTAUX

BOIS

CARTONS

HUILES DE VIDANGE

HUILES DE FRITURE

DÉCHETS DANGEREUX DES MÉNAGES

TOUT-VENANT

GRAVATS / INERTES

MÉTAUX

DEEE

LAMPES

PILES ET ACCUMULATEURS

RADIOGRAPHIES

AMEUBLEMENT

POLYSTYRÈNE

Apport en déchèterie,
Déposer les déchets dans
les bennes prévues à cet effet.

DV2E
(Le Grau du Roi
St-Laurent d'Aigouze) → compost

SBR
(Nîmes) → plaques de bois aggloméré, granulé de bois pour chauffage

Valréna
(Nîmes) → carton recyclé

CHIMIREC
SOCODELI → **Eco DDS**
(Eco-organisme) → Orientés vers des unités de traitement spécifiques → huile de moteur ou utilisé en combustible / dépollution et traitement / savon

OCREAL
(Lunel-Viel) → **électricité**
(vendue à EDF)
mâchefers
(soubassements de route / BTP)
cendres
(Centre de stockage des déchets ultimes)

LRM
(Vauvert / Pérols) → petit gravier

Aubord RECYCLAGE
(Aubord) → recyclage en boîtes de conserve, petites voitures, vélos...

Ecosystèmes
(Eco-organisme) → **VEOLIA Propreté**
(Nîmes)

RECYLUM

COREPILE

ÉCOMOBILIER

→ dépollution, traitement et recyclage des matériaux

ALIAPUR → tri et recyclage

VEOLIA
(Montpellier) → recyclage

INFORMATIONS CLÉS

19 agents présents au sein du service Environnement de la Communauté de communes Terre de Camargue

Service de collecte assuré en régie (déchèteries) et en prestation de services (collectes)

De nombreuse actions de communication et de sensibilisation menées auprès de publics variés

4 Les modalités d'exploitation du service

Afin d'assurer la compétence collecte des déchets, la Communauté de communes Terre de Camargue emploie des femmes et des hommes au service du territoire et de ses habitants.

Si la majeure partie des missions de collecte est confiée à des prestataires dans le cadre de marchés publics, les suivis contractuels, l'exploitation des déchèteries, l'animation et la communication, l'expertise technique et le développement de nouveaux projets sont réalisés en régie par une équipe pluridisciplinaire.

Des femmes et des hommes au service d'un territoire

En 2018, 19 agents composaient l'équipe du service Environnement de la Communauté de communes Terre de Camargue.

POSTES	Effectif
Chef de service	1
Adjoint au chef de service	1
Agents administratifs	4
Agents de terrain	2
Chauffeurs	3
Agents d'accueil (déchèteries et compostage)	8

Les missions confiées sont notamment constituées par :

- L'encadrement, la veille technique et réglementaire et le suivi projectif ;
- L'organisation des pratiques et leur optimisation ;
- Le suivi administratif / accueil téléphonique ;
- L'animation et la communication de proximité.

Un équilibre entre régie et prestations de service

Afin d'assurer un service de qualité, Terre de Camargue a fait le choix de confier les missions à un personnel compétent. L'exploitation des déchèteries est réalisée en régie tandis que les opérations de collectes sont assurées par des entreprises spécialisées.

Modalité de prise en charge	Type de déchets	Collecte / transport	Traitement
Collecte en porte à porte	Ordures ménagères	Rocheblave Environnement A partir du 01/02/2018	SMEPE
	Emballages recyclables		
	Encombrants		
	Carton professionnel	Rocheblave Environnement / CC Terre de Camargue	
	Verre professionnel		
Collecte en apport volontaire	Emballages recyclables, verre, papier	Véolia à partir du 01/09/2017	
Déchèteries	Déchets spéciaux et responsabilité élargie des producteurs (toxiques, batteries, mobilier, DEEE, pneus, piles, radiographies médicales)	Opérateurs de traitement	
	Autres déchets	CC Terre de Camargue	

Les actions de prévention et de sensibilisation

L'adoption des bonnes pratiques de gestion des déchets requiert la mise en place d'actions de prévention et de sensibilisation qui s'inscrivent dans le temps. Terre de Camargue, soucieuse de maintenir et promouvoir la qualité du tri sélectif effectué par les habitants, vient à la rencontre de la population sous plusieurs formes : animations scolaires, porte à porte, ...

Des interventions bi-hebdomadaires d'information sur le tri

Dans une démarche pédagogique, l'équipe en charge de l'animation vient à la rencontre des habitants après chaque passage de collecte sélective (mardi et jeudi). Les usagers ayant commis des erreurs de tri signalées par le collecteur sont rencontrés et les consignes sont expliquées. Les incidences techniques et financières de ces refus sont présentées.

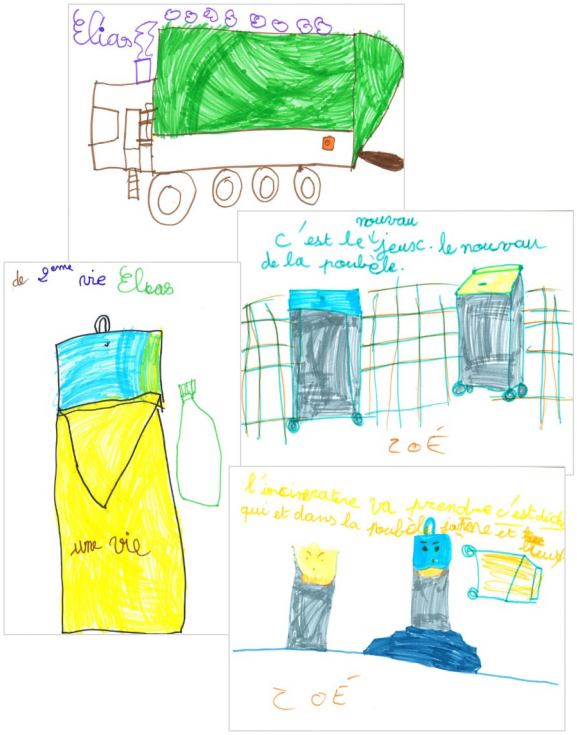

Visites d'ouvrages

Des visites d'ouvrages ont été proposées en 2018 sur le site de la plateforme de compostage et au centre de tri des recyclables.

Ces visites ont pour objectif de faire connaitre les opération de tri et de traitements des déchets qui s'organisent suite à la collecte. Elles ont permis de mieux sensibiliser le public aux bons gestes et à l'intérêt de pratiquer le tri et la valorisation des déchets

Collecte de jouets d'occasion

Une collecte organisée en déchetterie a permis aux usagers de donner une seconde vie aux jeux et jouets d'occasion dont ils avaient l'intension de se séparer.

Ces objets, sortis du périmètre des déchets, ont pu trouver preneurs avec le concours d'associations locales ayant permis leur redistribution.

En vacances aussi je trie

Au cours de l'année 2017, un partenariat innovant a été conclu avec l'un des campings du territoire afin de favoriser le geste des tri des vacanciers et d'améliorer leurs connaissances relatives aux consignes de tri en vigueur sur le territoire de Terre de Camargue.

Ce dispositif expérimental basé sur la demande des vacancier qui souhaitent poursuivre le geste de tri en vacances a ainsi vu naitre le kit « En Vacances aussi je trie ». Il repose sur de l'affichage en entrée de site, dans les bungalow et à proximité des colonnes de tri. Des équipements de pré-collecte (cabas) ont également été distribués permettant de transporter les déchets jusqu'aux colonnes de tri . Au total ce sont plus de 400 sacs qui auront été distribués.

Ce projet s'est poursuivi en 2018 avec de nouveaux partenariats et l'intégration dans le dispositif de deux campings supplémentaires. Une demande croissante de ce dispositif est enregistrée pour faire face à l'amélioration du service sollicitée par les vacanciers eux-mêmes !

Accompagnement au tri

L'équipe d'animation a établi une véritable démarche partenariale avec plusieurs entreprises du territoire en vue de la mise en place du tri au sein de leur structure. Listel - domaine de Jarras et le Seaquarium ont fait partie des précurseurs. Les Aigues Marines, Sequoiasoft Télis et Indiana River ont suivi. Un diagnostic suivi d'une assistance à la mise en œuvre et une sensibilisation du personnel ont été réalisées. Au-delà du bénéfice environnemental, cette démarche permet de réduire la facture de redevance spéciale des professionnels.

Mise en place du tri lors de manifestations et évènements

Le tri sélectif des emballages est désormais systématiquement proposé aux communes lors de manifestations sportives, culturelles, environnementales, …

Ainsi, au cours de l'année 2018, des sensibilisations au tri et des moyens matériels ont été déployés lors des évènements suivants :

- Tour de France à la voile, Fest'in Zone ;
- Courses pédestres : O'Tour de la Carbonnière (Saint Laurent d'Aigouze) et Foulées des remparts (Aigues Mortes) ;
- Les Graulinades (Le Grau du Roi), le Marché du Terroir (Saint Laurent d'Aigouze) ;
- Tournois sportifs : tennis (Aigues Mortes et Saint Laurent d'Aigouze).

L'intervention de l'équipe d'animation consiste en :

- Un travail préparatoire avec les services municipaux et les associations organisatrices : présentation de la démarche, des consignes de tri, validation des moyens matériels à déployer et de leur localisation, …,
- Puis la fourniture des contenants et de la signalétique et, le cas échéant, du personnel d'animation ;
- Enfin, la gestion opérationnelle du ramassage avec, au préalable, la vérification de la qualité des flux triés.

Compostage individuel

Terre de Camargue propose depuis plusieurs années la possibilité aux habitants du territoire de réaliser leur propre compost à partir de leurs déchets de cuisine et de jardin.

Pour mener à bien ce projet, elle a souhaité se doter des moyens nécessaires en dédiant un agent qualifié (Guide Composteur) du service Environnement à la promotion du compostage individuel et en proposant à la fois des composteurs mais aussi des lombricomposteurs. Ainsi, avec ou sans jardin, tous les habitants de Terre de Camargue peuvent trier leurs biodéchets.

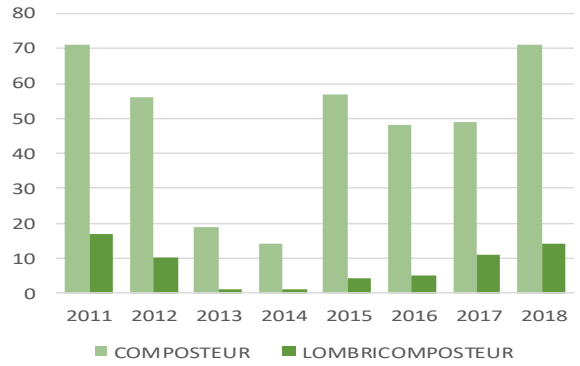

EVOLUTION ANNUELLE DU NOMBRE DE COMPOSTEURS ET LOMBRICOMPOSTEURS DISTRIBUÉS

1 Guide-composteur au sein de l'équipe du service Environnement

448 composteurs et lombricomposteurs distribués depuis 2011

ZOOM SUR les biodéchets

Les biodéchets sont principalement constitués par les **déchets de cuisine** (épluchures de légumes et autres restes alimentaires) et des **déchets verts du jardin** (tailles de haie, tonte de gazon, feuilles mortes…).

Ils représentent environ **32 % du poids des ordures ménagères résiduelles** (c'est-à-dire sans compter les déchets recyclables).

La loi Grenelle II et la Directive-Cadre européenne sur les déchets prévoient, depuis 2016, l'obligation de trier et d'assurer leur retour au sol des biodéchets des gros producteurs (plus de 10 tonnes de biodéchets par an).

la loi de transition énergétique et pour la croissance verte (LTECV) de 2015 prévoit la généralisation du tri à la source des biodéchets d'ici 2025. La Directive cadre européenne prévoit désormais l'obligation pour les Etats membre de mettre en place une gestion séparée des biodéchets au plus tard le 31 décembre 2023 – soit deux ans avant l'obligation française.

Opération Sapins

Pour la cinquième année consécutive, Terre de Camargue a encouragé ses habitants à gérer durablement les sapins de Noël fanés. Une fois les fêtes de fin d'année passées, un service de collecte en porte à porte (sur inscription) en plus d'une collecte en déchèteries et au sein de la plate-forme de compostage était proposé.

Pour tout sapin ramené sur l'une des installations, un lot de compost était offert.

Cette initiative a permis d'offrir une prise en charge des déchets contraignants à transporter, de maintenir les trottoirs propres et d'offrir une seconde vie à ces déchets végétaux. En effet, une fois collectés, tous étaient déposés sur la plate-forme de compostage de l'Espiguette puis transformés en compost.

CHIFFRES CLÉS

Dépenses totales liées à la gestion des déchets : 5,9 M€

Coût total de la collecte et pré-collecte : 2,4 M€ TTC

Coût total du traitement : 2,3M€ TTC

Financement du service par la TEOM (4,7 M€) et la redevance spéciale (0,9 M€)

Recettes perçues : 0,6 M€

Couverture du coût du service par les recettes perçues et la fiscalité

5 Les indicateurs financiers

Principales prestations rémunérées annuellement

En tant qu'établissement public, la Communauté de communes Terre de Camargue est tenue d'observer le code des marchés publics pour l'engagement de l'ensemble de ses dépenses.

Après évaluation des besoins et application des procédures de consultation réglementaires, des engagements contractuels sont conclus avec des opérateurs spécialisés. En 2018, le montant cumulé des principales prestations rémunérées s'est élevé à 2,18 M€.

Prestations (Montant en € TTC)	**2017**	**2018**	**Variation**
Collecte des ordures ménagères, emballages et encombrants	1 807 884	1 509 317	-16,5%
Collecte du verre professionnel	49 256	73 267	48,7%
Collecte du carton professionnel	60 435	76 797	27,1%
Collecte des colonnes d'apport volontaire	156 307	168 953	8,1%
Quai de transfert : transport des bennes	23 810	21 851	-8,2%
Fourniture de bacs de conteneurisation	73 976	52 711	-28,3%
Fourniture de colonnes de tri aériennes	223 304	275 511	23,4%
Fourniture de colonnes de tri enterrées	86 049	2 073	-98,1%

Le financement du service

Le financement du service est assuré par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et la redevance spéciale. Le produit total s'élève à 5,55 M€ en 2018.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) :

En 2018, son produit s'est élevé à 4 680 040 €.

La redevance spéciale :

D'application obligatoire, elle est le système de financement de la prise en charge des déchets non ménagers par le service public.

Elle peut être décomposée en le service assuré en porte à porte d'une part et le financement des dépôts de déchets réalisés sur les installations exploitées par la Communauté de communes.

Le produit de la redevance spéciale a contribué à hauteur de 874 113 € en 2018.

ZOOM SUR la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

La TEOM est une taxe due par les propriétaires de biens soumis à la taxe foncière sur les propriétés bâties. Son montant est calculé sur la même base que la taxe foncière, soit la moitié de la valeur locative cadastrale du logement et à partir du taux voté annuellement par la CC Terre de Camargue.

Le montant de cet impôt payé par chaque usager n'a donc pas de lien avec le coût du service consommé .

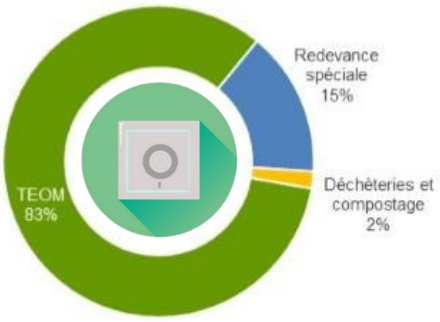

RÉPARTITION DES SOURCES DE FINANCEMENT DU SERVICE (en € net)

Bilan financier

Les coûts présentés ci-après comprennent les dépenses et recettes liées à la collecte et au traitement de l'ensemble des déchets pris en charge par Terre de Camargue : ordures ménagères et assimilés, nettoiement et déchèteries, ...

Les dépenses

Le montant annuel des dépenses de collecte et traitement des déchets comprend l'ensemble des dépenses directes de fonctionnement (marchés de prestations de service, fournitures diverses, …) et les dépenses de personnel communautaire directement affecté au service Environnement.

En 2018, les dépenses de gestion des déchets se sont élevées à 5 883 946 € TTC, réparties à hauteur de 62% pour les opérations de collecte et 38% pour le traitement.

Parmi ces dépenses, plusieurs sous-catégories peuvent être distinguées :

- **La pré-collecte :**

  Elle regroupe toutes les dépenses de fourniture et de maintenance concernant la gestion des contenants : bacs de conteneurisation des déchets, colonnes de tri aériennes et enterrées. Il s'agit là principalement d'opérations d'investissement.

- **La collecte :**

  Il s'agit des dépenses liées à la rémunération des prestataires de collecte (ordures ménagères et assimilées, du verre et du carton, colonnes de tri sélectif, évacuation des bennes du quai de transfert, exploitation des déchèteries.

- **La valorisation matière**

  Si le tri sélectif est générateur de recettes, via la revente des matériaux, il est également à l'origine de dépenses liées au tri des déchets recyclables. Sont également intégrés dans ces dépenses les coûts de compostage des végétaux.

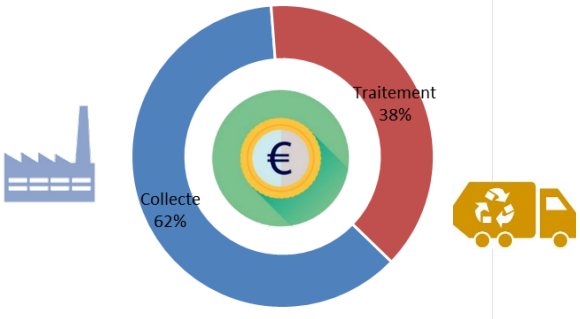

RÉPARTITION DES DÉPENSES ENTRE LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT (EN € TTC)

- **La valorisation énergétique**

  Ces dépenses concernent exclusivement la prise en charge des déchets à l'usine d'incinération de Lunel-Viel et le traitement des déchets dangereux.

Dépenses en €TTC	2017	2018
Précollecte	432 996	333 572
Collecte	3 021 710	3 223 064
Valorisation matière	305 677	308 504
Valorisation énergétique	1 918 984	1 903 317
Stockage	56 028	49 788

Ratios

Les dépenses totales de gestion des déchets pris en charge par Terre de Camargue représentent :

138 € TTC dépensés / hab.

216 € TTC dépensés / tonne

Les recettes

Les recettes 2018 s'élèvent à 645 526 € décomposées en :

- **Les recettes industrielles pour 26%**

  Elles correspondent à la vente des matériaux recyclables : emballages ménagers, papier, verre et métaux collectés en déchèteries. Générées exclusivement par le traitement des déchets, elles sont perçues puis reversées par le SMEPE. Un décalage dans le temps existe, de l'ordre de 3 à 6 mois, entre la période de production de déchets et le reversement.

  Ces recettes sont mécaniquement impactées par les tonnages collectés. La sécurisation des déchèteries contre le vandalisme a permis d'accroître de manière très significative les recettes de vente des métaux. L'amélioration des performances de tri sélectif est également un axe primordial de travail.

- **Les soutiens à hauteur de 68%**

  Versés par les éco-organismes (EcoEmballages, EcoDDS, EcoFolio, EcoMobilier, Ecosystèmes), ils constituent la part majoritaire des recettes perçues.

  Calculés en fonction des tonnages collectés, ces soutiens proviennent des éco-contributions versées par les consommateurs lors de leurs actes d'achats.

- **Les autres recettes totalisant 6%**

  Les autres recettes sont très diverses. Elles comprennent notamment les participations à la fourniture de composteurs et lombricomposteurs, de bacs de collecte de confort en plus des divers reversement liés à la TVA ou à la mise à disposition de personnels. Les subventions versées par l'ADEME et le Conseil Départemental du Gard, notamment pour la rénovation du parc de déchèteries, entrent dans cette catégorie de recettes.

Ratios

En 2018, les recettes perçues par la Communauté de communes Terre de Camargue dans le cadre de l'exercice de la compétence collecte des déchets représentent :

35 € TTC versés / hab.

54 € TTC versés / tonne

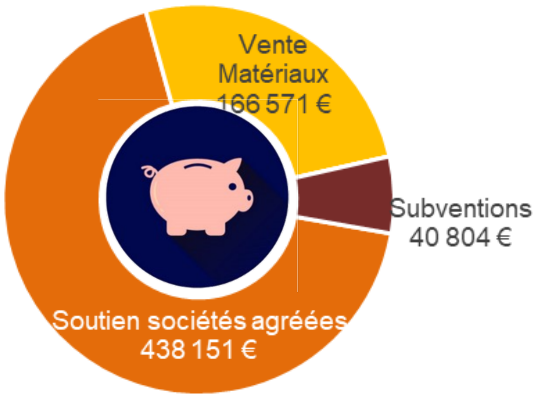

RÉPARTITION DES RECETTES DE GESTION

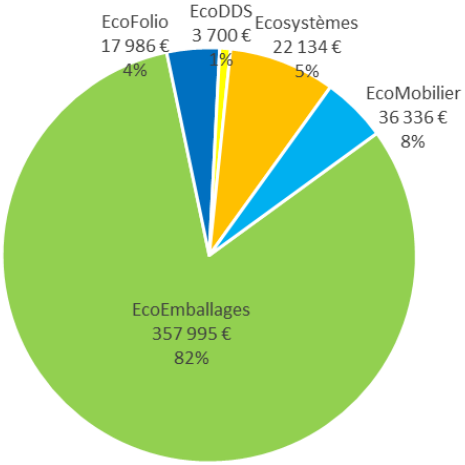

MONTANTS ET RÉPARTITION DES SOUTIENS

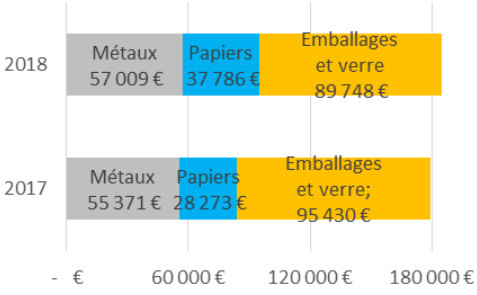

RÉPARTITION DES PRODUITS DE VENTE DES MATÉRIAUX PERÇUS EN 2018

6 Les indicateurs de suivi

Les indicateurs présentés ci-après ont pour but de dresser le bilan des performances de l'exercice de la compétence collecte des déchets, notamment au regard des obligations réglementaires constituées par la loi de transition énergétique.

Ces indicateurs permettent d'évaluer l'action de la Communauté de communes Terre de Camargue en faveur du développement durable.

EVOLUTION DE LA QUANTITÉ DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS COLLECTÉS OM, collecte sélective, déchèterie (en kg / habitant)

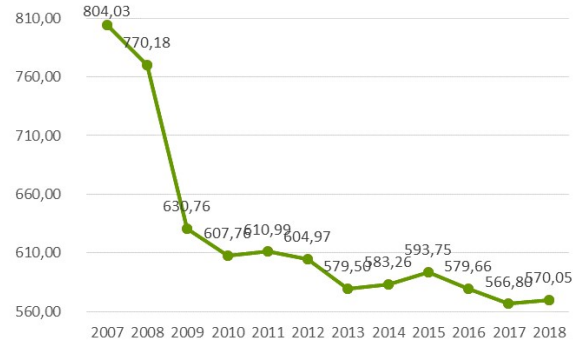

EVOLUTION DE LA QUANTITÉ D'ORDURES MÉNAGÈRES ET ASSIMILÉES COLLECTÉES OM, collectes sélectives,

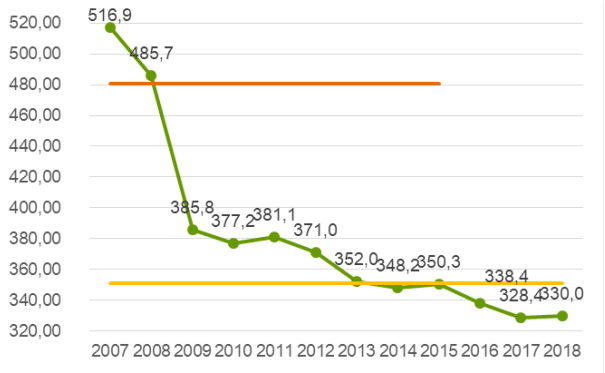

EVOLUTION DE LA QUANTITÉ D'EMBALLAGES, PAPIER ET VERRE COLLECTÉS (en kg / habitant)

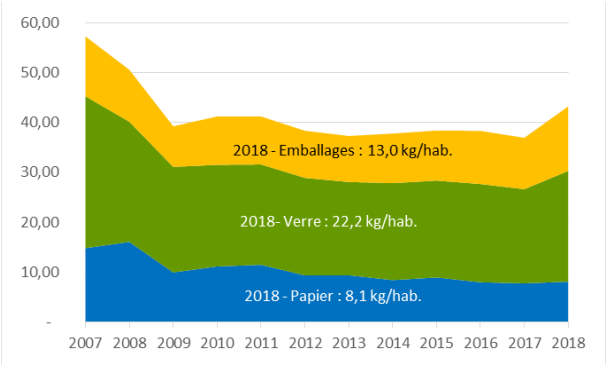

EVOLUTION DU TAUX DE REFUS DE TRI DE COLLECTE SÉLECTIVE

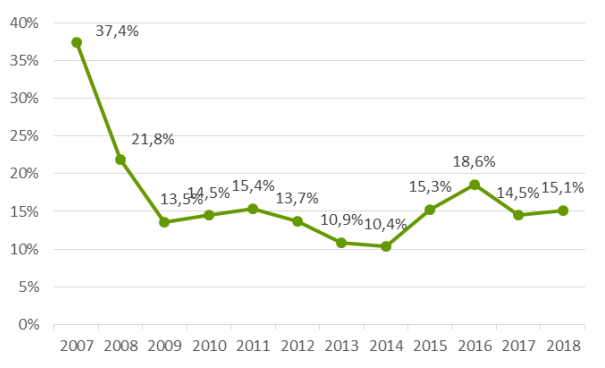

EVOLUTION DE LA QUANTITÉ DE DÉCHETS DÉPOSÉS EN DÉCHÈTERIES ET DE LEUR VALORISATION

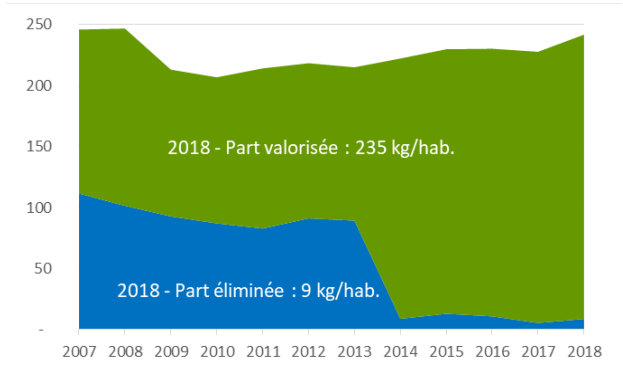

EVOLUTION DES QUANTITÉS DE DÉCHETS DANGEREUX DÉPOSÉS EN DÉCHÈTERIES (en kg / habitant)

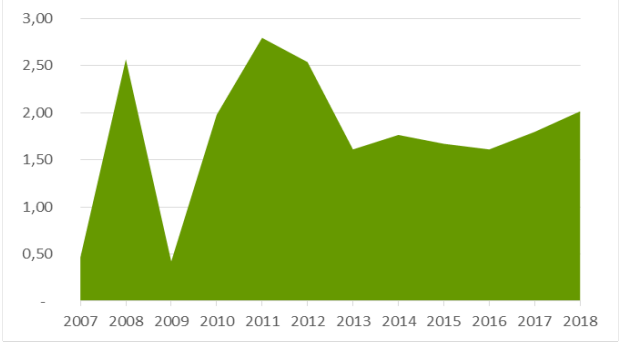

RÉPARTITION DES FILIÈRES DE TRAITEMENT SUIVIES

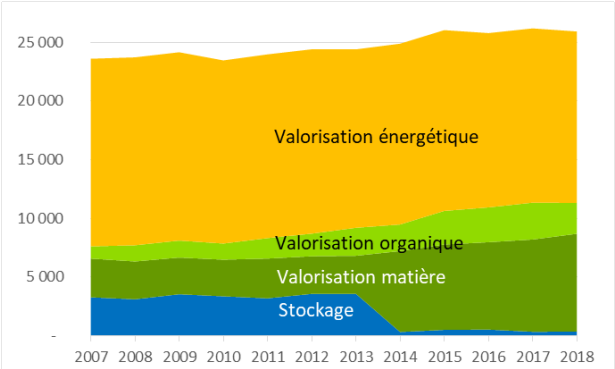

RÉPARTITION DES FILIÈRES DE TRAITEMENT SUIVIES PAR LES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (en tonnes)

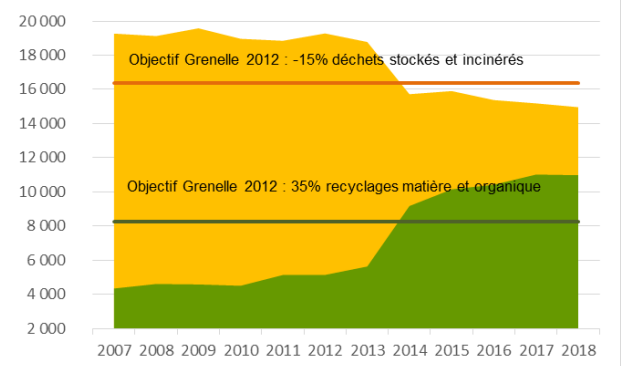

INDICE DE RÉDUCTION DES QUANTITÉS DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (base 100 en 2010)

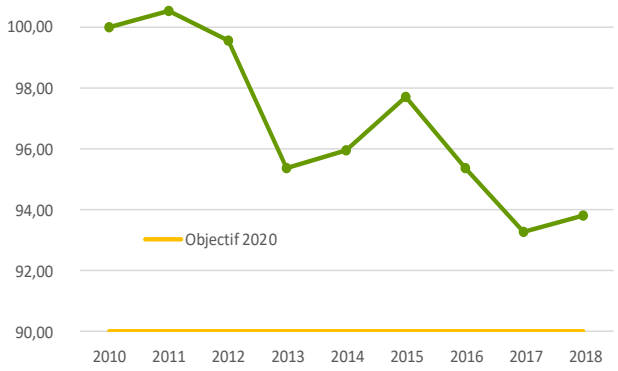

INDICE DE RÉDUCTION DES QUANTITÉS DE DÉCHETS NON DANGEREUX NON INERTES ADMIS EN INSTALLATION DE STOCKAGE (base 100 en 2010)

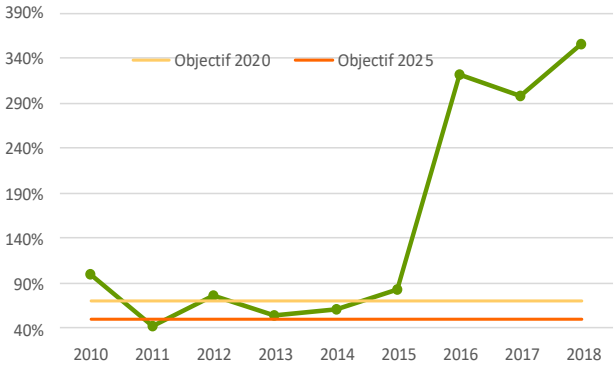

Notes

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

2018

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Communauté de communes Terre de Camargue

Service Environnement

26, quai des croisades
30 220 Aigues-Mortes

04 66 73 91 28

environnement@terredecamargue.fr

Visitez notre site web :
www.terredecamargue.fr

Conception et réalisation : K. Fourcadier - Service Environnement - Communauté de communes Terre de Camargue